



Qui sont nos résidents ?

La population résidente
de la Cité internationale
universitaire de Paris
2020/2021



**CITÉ
INTERNATIONALE**
UNIVERSITAIRE
DE PARIS



Rédacteurs : Fabienne Gallet – Christophe Augis – Jérôme Duplan

Responsable statistiques : Fabienne Gallet

Conception graphique : Luciole

Mise en page : **advitam**

Crédits photographiques : Emmanuel du Bourg P 1, 20 |

Antoine Meyssonnier P 2, 8, 10, 14, 22 | Tangi Bertin P 5 |

Bertrand Vacarisas P 12, 18 | Projet views from around the world P 24

ÉDITO

DE LAURENCE MARION, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

L

a Cité internationale universitaire de Paris, propriété par donation des Universités de Paris, est un campus unique au monde. Elle accueille chaque année 12 000 étudiants, chercheurs et artistes de 150 nationalités participant ainsi à l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur franciliens. Avec ses 43 maisons, la plupart fondées par des mécènes ou des États étrangers, elle est le plus important site d'accueil des publics en mobilité internationale en Île-de-France.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a profondément bouleversé la mobilité universitaire à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, des mesures exceptionnelles ont été prises pour assurer la continuité de nos activités d'accueil et gérer au mieux les besoins des résidents tout en préservant la convivialité et le vivre-ensemble au sein du campus.

Ce rapport statistique 2020 témoigne des conséquences de cette crise sur notre activité : baisse du nombre de candidatures et de résidents, modification de la cartographie de leur origine, durée de séjour allongée... les conséquences ont été nombreuses. Mais ce rapport souligne avant tout la diversité et la richesse des populations que nous accueillons chaque année. Les données régionales, nationales et internationales figurant dans ce livret et concernant la population étudiante en France permettent de souligner certaines particularités liées à la Cité internationale et à ses résidents.

Les informations recueillies sont issues du Système d'Admissions des Maisons (SAM), système informatique permettant à chaque étudiant, chercheur, artiste ou hôte de passage de faire une demande d'hébergement en ligne.

Je tiens à remercier les Directrices et Directeurs des maisons, leurs personnels et le service des admissions de la fondation nationale qui ont contribué à la richesse des informations recueillies.



**LAURENCE MARION, DÉLÉGUÉE
GÉNÉRALE DE LA FONDATION
NATIONALE CITÉ INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE DE PARIS**

ÉCHANTILLONNAGE ET ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'échantillon de cette enquête statistique 2020 porte sur les étudiants, chercheurs et artistes qui répondent au statut de « résidents », conformément aux règles d'admission de la Cité internationale. L'ensemble de ces publics constitue la population résidente, les conjoints et les hôtes de passage n'étant pas comptabilisés.

Les sources bibliographiques utilisées pour rédiger ce fascicule sont :

- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Publication annuelle de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – 2018, 2019 et 2020 ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, note d'information du SIES (systèmes d'information et des études statistiques) – 2019 ;
- Campus France, les chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde, mars 2021 ;
- Campus France, les chiffres clés, mars 2019 et février 2020 ;
- Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe, Campus France (communiqué de presse – novembre 2020) ;
- Site internet du CROUS de Paris ;
- Dossier de presse : enquête sur le coût de la vie étudiante 2020 de l'UNEF ;
- Observatoire national de la vie étudiante : enquête nationale, conditions de vie des étudiant-e-s, n°40, novembre 2019 ;
- Observatoire national de la vie étudiante : premiers résultats de l'enquête conditions de vie 2020, (premiers résultats de l'enquête nationale sur les conditions de vie et d'études en France) ;
- Observatoire national de la vie étudiante : la vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 ; incertitudes, transformations et fragilités, n°42, septembre 2020.



L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

01

Le 11 mars 2020, le président des États-Unis annonce la fermeture des frontières et la Cité internationale voit partir en urgence, en pleine nuit, les étudiants américains étudiant en France et résidant dans plusieurs maisons de la Cité. Les équipes des maisons sont mobilisées avec les partenaires universitaires pour organiser au mieux ces départs et accompagner les étudiants dans ce rapatriement.

Le 12 mars 2020, le président de la République Française annonce la fermeture des crèches, des établissements scolaires et des universités pour le lundi suivant. Plusieurs étudiants, notamment européens, décident de partir pour rejoindre leur famille et la Cité doit faire face à de nouvelles vagues de départ.

Le 16 mars 2020, un confinement généralisé est annoncé qui entre en vigueur le 17 mars 2020. En quelques jours, près de 2 000 étudiants quittent la Cité internationale universitaire de Paris. Celle-ci passe de 6 500 étudiants résidents à 4 500 au début du confinement. Les effectifs continueront de baisser lors du mois de mars pour se stabiliser autour de 4 000 résidents.

La vie s'organise avec des étudiants présents toute la journée dans les maisons mais disposant d'un parc de 34 hectares. Les équipes restent mobilisées pour assurer un accueil, un accompagnement, une maintenance des bâtiments et du parc et une sécurité.

La rentrée 2020 se prépare avec les ambassades, les écoles et universités partenaires en ayant conscience que cette rentrée sera exceptionnelle et pleine d'incertitudes.

Elle met tout en œuvre pour assurer la sécurité des résidents et adapte son fonctionnement aux mesures sanitaires : suppression de lits dans les chambres doubles pour respecter les mesures barrières, création de jauges pour les douches et sanitaires collectifs pour limiter le nombre d'usagers, ouverture de salles de travail permettant la tenue de cours en distanciel, limitation du nombre d'usagers dans les espaces communs, distribution de masques et de gels hydroalcooliques aux résidents...

L'impact de cette crise sanitaire est important et provoque ainsi :

- une baisse du nombre de candidatures;
- une baisse du nombre de résidents;
- une redistribution de l'origine géographique des résidents : hausse du nombre d'étudiants en provenance du continent européen et africain, baisse du nombre d'étudiants originaires du continent américain et d'Asie;
- une modification de la durée du séjour;
- une baisse des ressources et une précarisation des étudiants.

UNE BAISSÉ DES CANDIDATURES

5 787 CANDIDATURES EN MOINS SUR L'ANNÉE 2020

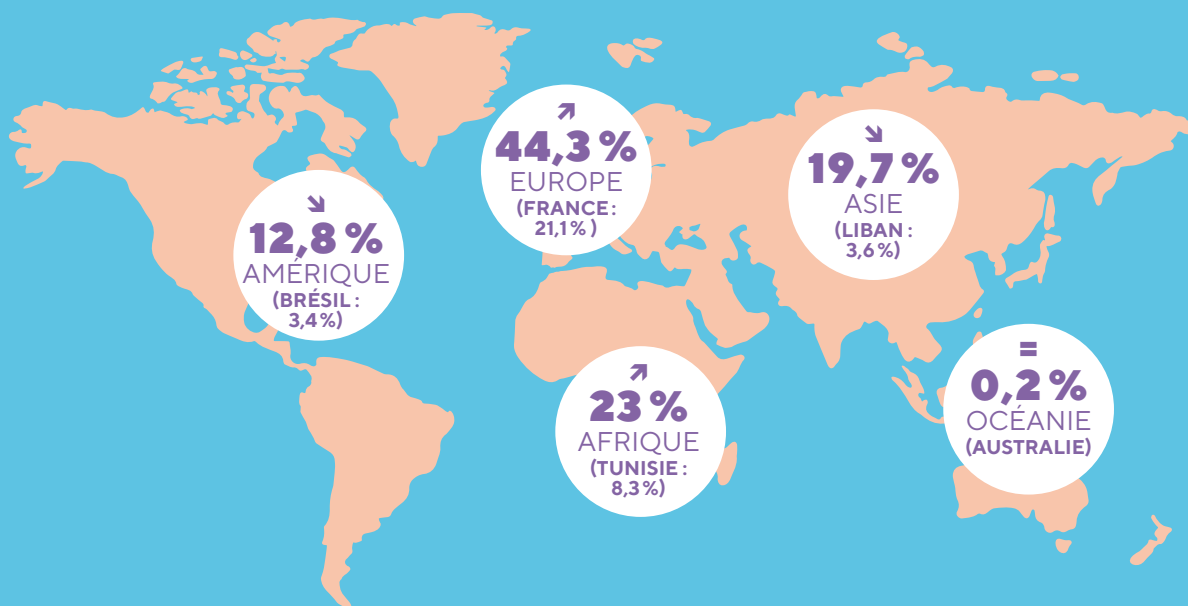
En 2020, le nombre de candidatures à la Cité internationale a baissé de 20,8%.

Alors que la Cité internationale attirait de plus en plus de candidats depuis sa création et au fur et à mesure de l'ouverture des maisons, elle reçoit 21 965 candidatures en 2020, contre 27 752 en 2019.

FOCUS SUR LES CANDIDATURES DE L'ANNÉE 2020

- 52,5% de candidatures féminines et 47,5% de candidatures masculines
- 62,9% au niveau master
- Sciences sociales (36%) suivies par les sciences exactes et naturelles (24,5%)
(Sciences sociales : économie 14,3% et sciences politiques 5,7%)
(Sciences exactes et naturelles : informatique 7,9%)

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATURES



UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE RÉSIDENTS

1 957 RÉSIDENTS EN MOINS SUR L'ANNÉE 2020

10 036 étudiants, chercheurs, sportifs de haut niveau et artistes ont ainsi été accueillis sur le campus, soit une baisse de **16,3%** par rapport à 2019 (11 993 résidents).

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020, 6 162 résidents ont été hébergés à la Cité internationale, ce qui marque une baisse de **8,7%** par rapport à la même période en 2019 (6750 résidents).



UNE REDISTRIBUTION DE L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES RÉSIDENTS

BAISSE DU NOMBRE DE RÉSIDENTS ISSUS DES CONTINENTS ASIATIQUE ET AMÉRICAIN

Si 136 pays restent représentés en 2020 à la Cité internationale (142 en 2019) qui continue d'afficher sa diversité culturelle et géographique, la cartographie de l'origine des résidents n'est plus tout à fait la même.

La hausse du nombre de résidents concerne les **continents africain et européen** :

- le nombre de résidents originaires de **pays européens** est en hausse de 3%, (46,9%) par rapport à 2019 (43,9%) ;
- la plus forte hausse concerne les résidents en provenance du **continent africain** : elle passe à 20,3% en 2020 soit une hausse de 4,4%.

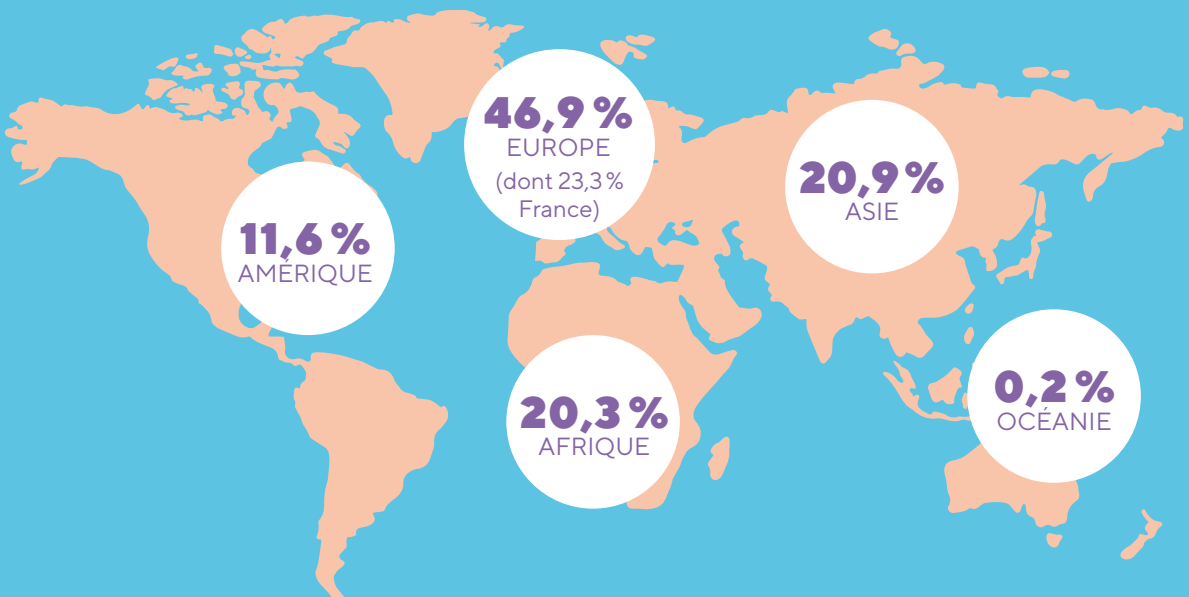
La baisse du nombre de résidents touche les continents asiatique et américain :

- La part des résidents issus du **continent asiatique** diminue de 2,8% entre 2020 (20,9%) et 2019 (23,7%) alors qu'elle progressait régulièrement depuis 2009 (18,2% en 2009) ;
- Le pourcentage des **résidents américains** varie entre 16 et 17% depuis plus de 12 ans, et régresse de 4,7% en un an, passant de 16,4% à 11,7%.

La France reste le premier pays représenté à la Cité internationale en 2020, avec **23,3%** (1 278 résidents) alors qu'elle était de **19,6%** en 2019 (1 155).

La Tunisie (8,4%) représente la première nationalité des résidents étrangers accueillis à la Cité internationale. Viennent ensuite, le Maroc (5,7%) le Liban (4,6%), l'Inde (4,2%) et l'Espagne (3,6%), pays représentés par une maison.

RÉPARTITION PAR CONTINENT DES RÉSIDENTS





ADMISSIONS ET BRASSAGE

02

LE SYSTÈME D'ADMISSIONS DES MAISONS (SAM)

Portail d'inscription commun à l'ensemble des maisons, le Système d'Admissions des Maisons, dénommé SAM, permet à chaque étudiant, chercheur, alumni ou hôte de passage de faire une demande d'hébergement à la Cité internationale universitaire de Paris. Mis en service en novembre 2016, ce portail est accessible via le site internet institutionnel de la Cité internationale et permet, outre le fait de candidater, de suivre l'évolution de sa demande.

Les candidatures reçues sont transmises aux maisons dont les nationalités sont représentées à la Cité internationale et étudiées lors des commissions d'admission. Celles-ci se réunissent une ou plusieurs fois dans l'année et sont garantes du respect des règles d'admission communes à l'ensemble des maisons de la Cité internationale, tout en privilégiant le niveau d'excellence des candidats. Pour les nationalités ne bénéficiant pas de maisons de pays au sein de la Cité internationale, celles-ci sont étudiées par le service des admissions et traitées par les commissions d'admissions de maisons

non affiliées à un pays, telles que la Fondation Deutsch de la Meurthe, la Résidence Lila, la Maison de l'Île-de-France, la Résidence Julie Victoire Daubié. Ce sont au total 26 maisons de pays, 2 maisons d'école et 11 maisons rattachées qui utilisent SAM au quotidien.

LE BRASSAGE DES NATIONALITÉS FAVORISE LES ÉCHANGES

À la Cité internationale, chaque maison représentant un pays admet en priorité ses ressortissants. Cependant, conformément au règlement général de la Cité internationale universitaire de Paris, il est instauré un principe de brassage entre l'ensemble des résidents de la Cité. À ce titre, chaque maison doit accueillir au moins 30 % de résidents d'autres nationalités que son contingent.

Par exemple, la Fondation Suisse qui dispose de 46 lits doit accueillir au minimum 14 résidents d'une autre nationalité que la Suisse.

Entre 12 et 62 pays sont représentés dans chaque maison. À l'échelle de la Cité internationale, le taux moyen de brassage est de 35 %.



FOCUS NATIONAL

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS EN FRANCE

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale atteint les 5,6 millions (+71 % en 10 ans).

(Sources : Campus France – les chiffres clés – mars 2021 et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020).

Le nombre d'étudiants continue de progresser **en France** de 2,5 millions en 2018, ce nombre passe à plus de 2,7 millions en 2019, soit une hausse de 8 %.

Campus France prévoit 9 millions d'étudiants en mobilité internationale dans le monde en 2027.

(Source : Campus France – les chiffres clés – février 2020)

En Europe, la France est le **9^e pays de destination des étudiants européens** en mobilité diplômante. L'effectif des étudiants européens représente seulement 19 % des étudiants internationaux en mobilité internationale en France contre 35 % au Royaume-Uni, 46 % en Allemagne et 81 % en Russie. La France accueille de plus en plus d'étudiants européens, 74 % d'entre deux sont originaires de l'Union européenne et 26 % viennent d'autres pays d'Europe. Aussi, 86 % des européens qui partent étudier à l'étranger restent sur le continent. **La crise du Covid-19 a perturbé durablement les mobilités étudiantes, favorisant les mobilités de « proximité » facilitées par l'Union européenne.**

En 2019, 26,3 % de ces étudiants se concentrent en Île-de-France, dont 19 % pour la seule académie de Paris.

(Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – 2020).

La France est le **6^e pays d'accueil des étudiants internationaux en mobilité (perd une place)** derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la Russie. En 2019-2020, elle accueille 2,4 % d'étudiants internationaux en plus dont 49 % d'Afrique, 19 % d'Europe, 23 % d'Asie-Océanie et 9 % d'Amérique. Les étudiants marocains demeurent les plus représentés (43 500), devant les étudiants chinois (29 700), et les étudiants algériens (29 500).

(Source : Campus France, les chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde, mars 2021).

La France reste le 1^{er} pays d'accueil francophone. L'attractivité de la France repose sur un réseau dense d'établissements d'enseignement supérieur (3 500 établissements publics et privés), une offre de 1 300 formations enseignées en anglais, un savoir-faire en matière de programmes de mobilité.

S'ajoute le programme d'attractivité « **Bienvenue en France** » renforcé à la rentrée 2020, qui met l'accent sur la volonté de mieux accueillir les étudiants internationaux au sein d'un environnement sécurisé et apaisé.

(Sources : Campus France – les chiffres clés – mars 2021 et les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe, novembre 2020).



LA VIE RÉSIDENTE BOULEVERSEE : BAISSE DES RESSOURCES ET PRÉCARITÉ

03

CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE

La principale source de financement des résidents de la Cité internationale est l'aide familiale pour 39,3 % d'entre eux (38,9 % en 2019). La participation de la famille est généralement complétée par d'autres sources de financement et pour 17,3 % d'entre eux : bourses, emprunt, activité rémunérée, etc.

Avec la crise sanitaire, le pourcentage des résidents ayant une activité rémunérée a baissé. Ces activités rémunérées sont principalement des emplois étudiants, les stages en entreprises dans le cadre des formations diplômantes au niveau master (qui ont été décalées de trois et six mois à la suite du premier confinement de mars et avril 2020), les stages des internes dans les hôpitaux, les rémunérations des chercheurs...

De nombreux étudiants ont perdu leur emploi, fragilisant leur situation financière. D'autres ont dû faire face à une interruption des aides familiales en raison des dévaluations

monétaires de certains pays et des difficultés que leurs familles pouvaient rencontrer.

Dès le 1^{er} confinement, la Cité internationale universitaire de Paris a déployé différents dispositifs d'aide :

- baisse de la redevance dans la majorité des maisons ;
- distribution de paniers repas ;
- accompagnement et soutien psychologique renforcé ;
- création d'une commission d'attribution de fonds d'urgence pour aider financièrement les étudiants les plus en difficulté ;
- renforcement des équipes du relais social international.

En 2020, au titre de ce fonds d'urgence créé spécifiquement 60 000 euros ont été distribués par la fondation nationale aux étudiants et chercheurs touchés par la crise sanitaire, pour les aider à payer leur redevance. Les dispositifs d'aide ont été reconduits en 2021.



FOCUS CIUP

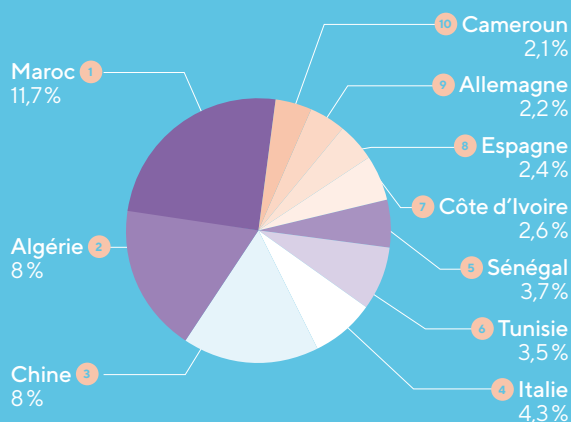
RÉPARTITION DES RÉSIDENTS DE LA CITE INTERNATIONALE PAR CONTINENT EN 2020

« L'Europe, première destination des étudiants internationaux, est au cœur des mobilités internationales, (source : *les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe, novembre 2020*). Alors que la pandémie de la Covid-19 a perturbé durablement les mobilités étudiantes telles qu'elles existaient il y a encore quelques mois, les mobilités de proximité connaissent un regain d'intérêt de la part des étudiants et sont particulièrement facilitées au sein de l'Union européenne. »

TOP 10 DES PAYS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE ET À LA CITÉ INTERNATIONALE

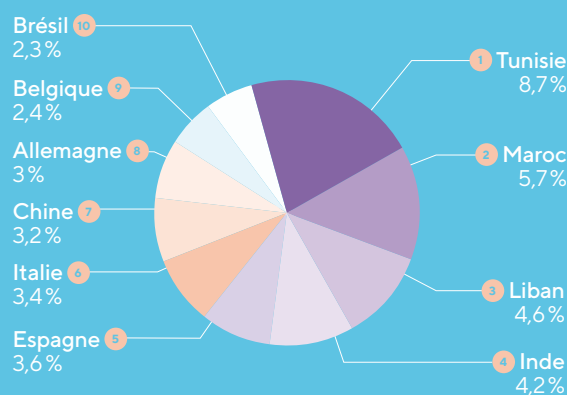
PAYS D'ORIGINE DES « ÉTUDIANTS » EN FRANCE

Source : Campus France – Les chiffres clés – mars 2021



PAYS D'ORIGINE DU PUBLIC « ÉTUDIANTS » À LA CITÉ INTERNATIONALE

Source : CIUP/Service des admissions



À la rentrée 2020, les 9 premiers pays d'origine des étudiants étrangers à la Cité internationale sur 10 sont représentés par une maison. La Chine passant de la 2^e à la 7^e place.



LA DURÉE DE SÉJOUR DES RÉSIDENTS

04

LA DURÉE DE SÉJOUR DES RÉSIDENTS À LA CITÉ INTERNATIONALE

Afin de permettre au plus grand nombre de candidats étudiants, chercheurs et artistes de vivre à la Cité internationale, le temps de séjour d'un étudiant est limité à 10 mois de septembre à juin. La durée totale du séjour ne peut excéder 30 mois. L'admission des chercheurs et des artistes est prononcée de date à date pour une durée qui ne peut excéder 24 mois.

Depuis quelques années, la durée de séjour des résidents à la Cité internationale tendait à se réduire par la semestrialisation des cursus alternant les stages d'études pour une grande partie dans un pays étranger.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement bouleversé la durée du séjour à la Cité internationale. Les trois quarts des étudiants sont restés à la Cité internationale **entre 6 et 12 mois** alors qu'ils effectuaient pour 57,4% d'entre eux des séjours de 6 à 12 mois, en 2019.

En 2020, ce sont les séjours de 9 à 12 mois qui dominent pour 64,1% des résidents. Les étudiants ont dû séjourner plus longtemps à la Cité internationale suite à la fermeture des frontières et aux incertitudes de voyager. Ils sont restés à proximité des établissements afin de poursuivre les cours en présentiel ou à distance.

- Plus de 82% des résidents ont renouvelé leur demande de nouveau séjour pour une durée de plus de 6 mois, (dont 2,2% ont obtenu une dérogation de temps de séjour contre 1,9% accordé en 2019).
- Sur les 18,5% des résidents accueillis pour un séjour inférieur à 6 mois, 15,7% des résidents ont été admis pour une durée de séjour comprise entre 3 et 6 mois (19,8% en 2019) et 2,8% sont restés moins de 3 mois contre 3,6% en 2019.

La France est le 4^e pays d'accueil de la mobilité d'échange « Erasmus + », (source : *les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe, novembre 2020*). Les étudiants en mobilité « Erasmus » ont augmenté de +22% en 5 ans, (source : *Campus France – chiffres clés – février 2020*). Au sein de l'Union européenne, 55% de ces échanges se font principalement entre l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Pologne.

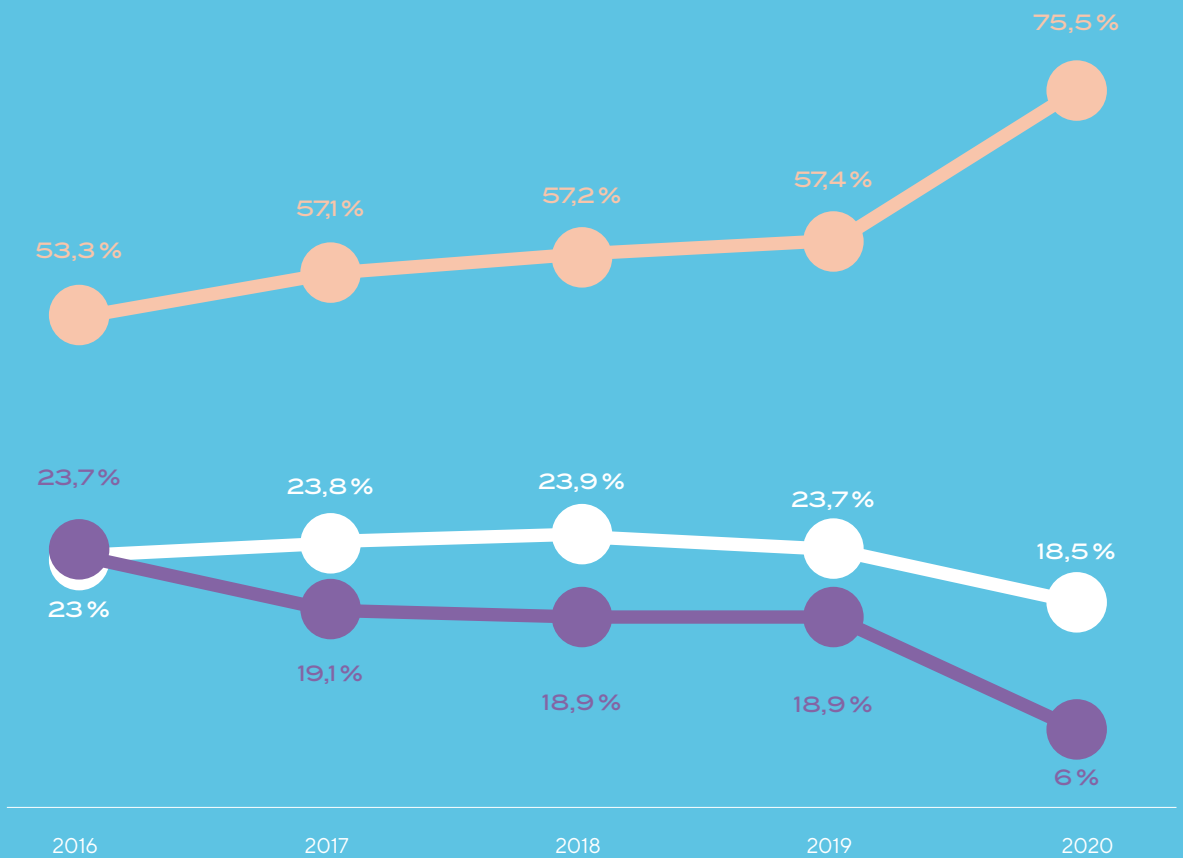
À la Cité internationale, la moitié des séjours inférieurs à 6 mois concernent des étudiants « Erasmus + » en provenance principalement d'Espagne, d'Allemagne, des pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark), (source : *CIUP/ Service des admissions – enquêtes statistiques*).

Enfin, 18,4% des chercheurs viennent pour un séjour inférieur à 6 mois (20,4% en 2019), 59,9% d'entre eux pour un séjour entre 6 et 12 mois (55,6% en 2019), et 21,7% pour un séjour supérieur à 12 mois contre 24% en 2019.

RÉPARTITION DE LA DURÉE DE SÉJOUR À LA CITÉ INTERNATIONALE (2016-2020)

Source : CIUP/Service des admissions

● Inf. à 6 mois ● De 6 à 12 mois ● Plus de 12 mois





LES PROFILS DES RÉSIDENTS ET LEURS NIVEAUX D'ÉTUDES

05

LES ÉTUDIANTS SONT LES PLUS REPRÉSENTÉS À LA CITÉ INTERNATIONALE

La population résidente de la Cité internationale est dans sa grande majorité étudiante.

En 2020, les étudiants représentent 94,7% des résidents. Leur part ne cesse de progresser depuis 5 ans (+3,4 points) 91,3 % à 94,7 % en 2020. Aussi, parallèlement, l'offre en logements étudiants augmente à la Cité internationale avec l'ouverture de nouvelles maisons dont les hébergements correspondent aux attentes des étudiants.

La baisse en pourcentage du public chercheur est à relativiser car elle est à rattacher au nombre de nouveaux logements à destination des étudiants, ouverts ces trois dernières années. Le nombre de chercheurs admis à la Cité internationale reste stable, autour de 1000 chercheurs accueillis par an ces 5 dernières années malgré une légère baisse en 2020.



FOCUS

QUI PEUT DÉPOSER SA CANDIDATURE À LA CITÉ INTERNATIONALE ?

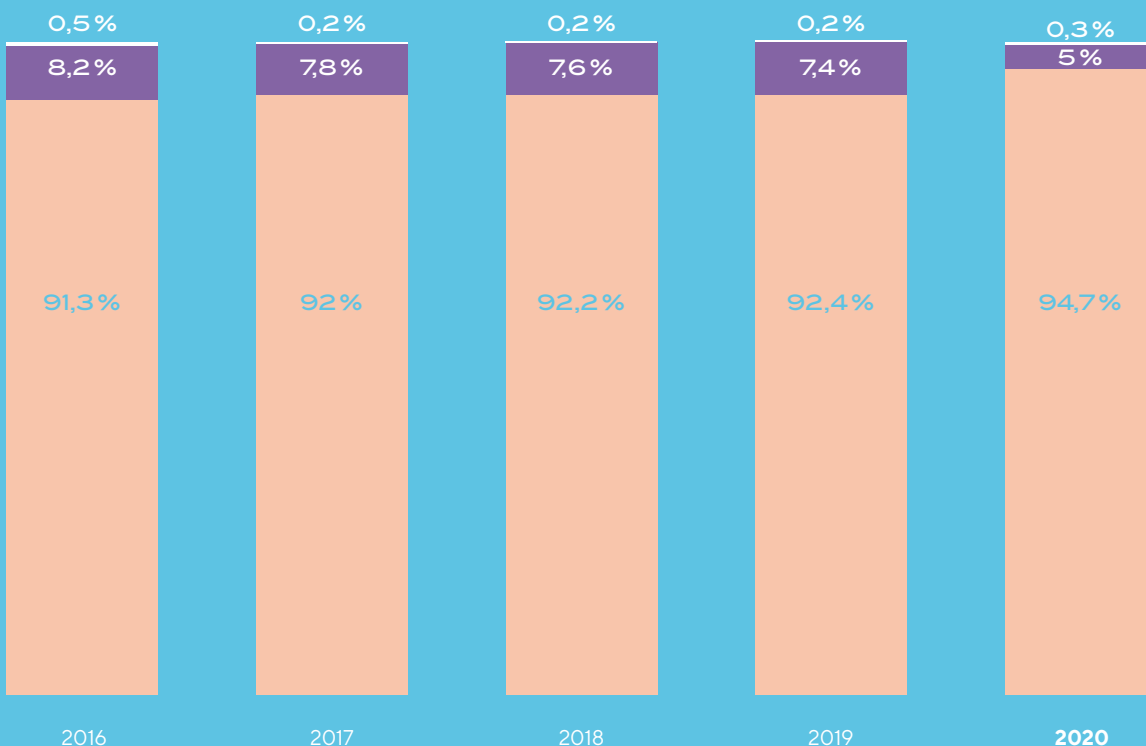
- les étudiants : ils doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien et poursuivre un cursus au minimum de niveau master;
- les chercheurs (post-doctorants et chercheurs confirmés) : ils doivent effectuer une activité de recherche ou d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur ou laboratoire de la région;
- les artistes (artistes et professionnels de la culture) : ils doivent séjourner à Paris dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un projet artistique.

Source : CIUP/Service des admissions

LES PUBLICS ACCUEILLIS : ÉVOLUTION SUR 5 ANS

Source : CIUP/Service des admissions

● Public étudiant ● Public chercheur ● Public artiste



LES NIVEAUX D'ÉTUDE DES RÉSIDENTS

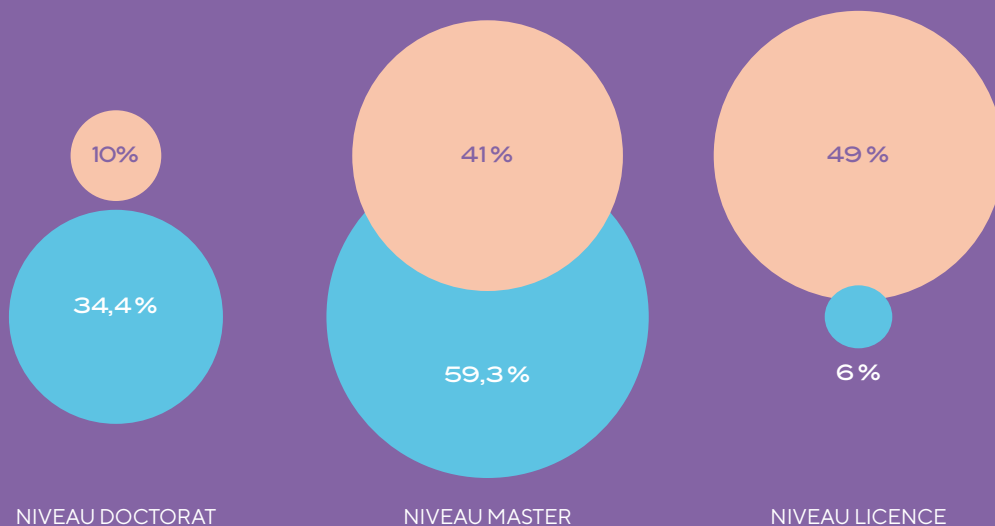
Source : CIUP/Service des admissions

	2016	2017	2018	2019	2020
Public « chercheur »	8,2%	7,8%	7,6%	7,4%	5%
Niveau « doctorat »	18,5%	21%	19,1%	18,8%	19%
Niveau « master »	60,5%	57,2%	57,9%	61,2%	68,2%
Niveau « licence »	12%	12,6%	13,3%	11,4%	7%
Non renseignés	0,3%	1,2%	1,9%	1%	0,5%
Public « artiste »	0,5%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%

FOCUS NATIONAL

LES NIVEAUX D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN UNIVERSITÉ

- Étudiants étrangers en université en France
(Source : Campus France – les chiffres clés – février 2020)
- Étudiants étrangers en université à la Cité internationale
(Source : CIUP/Service des admissions : marge d'erreur de 0,2%)



FOCUS NATIONAL

LA RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. En 2019-2020, plus de 56 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes⁽¹⁾. Elles représentent 58 % de la population universitaire⁽²⁾.

Comme les années précédentes, la proportion d'étudiantes varie considérablement selon le type d'études. Majoritaires en cursus licence (57,5 %) et master (59,7 %), elles restent minoritaires en doctorat (48,6 %) ⁽²⁾.

On observe depuis 2006 (44,6 %), une progression régulière du nombre de femmes dans la population résidente de la Cité internationale universitaire de Paris.

Depuis plus de 10 ans, une nette progression est observée dans les écoles d'ingénieurs (2,1 %) avec +4,7 % du nombre d'étudiantes. Elles sont majoritaires, dans les écoles de commerce, gestion, et vente (50,7 %), dans les formations universitaires de santé (médecine (57 %), odontologie (57 %) et pharmacie (65 %) et dans les formations paramédicales et sociales (+4,5 %) ⁽¹⁾. Elles restent minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (41,4 %).

Ces éléments se retrouvent à l'université : la répartition femmes-hommes se caractérise par une nette surreprésentation des femmes dans les disciplines littéraires, en langues (73 %), en arts, en lettres, en sciences du langage (70 %) ainsi qu'en sciences sociales et humaines (68 %), et à l'inverse elles restent minoritaires en sciences fondamentales (26,3 %) et en sciences et techniques des activités physiques (STAPS), (31 %) ⁽²⁾.

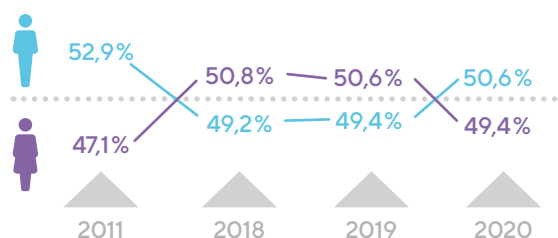
La population résidente de la Cité internationale illustre toutes les tendances observées au niveau national.

(1) Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - 2020, (2) Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, note d'information du SIES (systèmes d'information et des études statistiques) - 2019

DES POPULATIONS JEUNES ET UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES GENRES

La moyenne d'âge varie considérablement d'un pays européen à l'autre. La France a la population étudiante la plus jeune avec un âge moyen de 22,8 ans. (Source : *Observatoire national de la vie étudiante*, n°40, novembre 2019, p. 2)

La moyenne d'âge des résidents de la Cité internationale est de 25,4 ans à la rentrée 2020 et était de 25,9 ans en 2019. Cette différence par rapport à la France s'explique par le règlement des admissions qui autorise l'inscription des étudiants à partir de la 1^{re} année du master, l'admission de chercheurs qui ont obtenu leur doctorat et d'artistes qui ont terminé leurs études.



DES ÉTUDIANTS EN MASTER POUR LA GRANDE MAJORITÉ

À la rentrée 2020, la Cité internationale compte une grande majorité d'étudiants inscrits au niveau « master » (68,2 %), contre 61,2 % à la rentrée 2019.

Cette augmentation de 7 points s'explique par le nombre croissant d'étudiants accueillis compte tenu de l'augmentation du nombre de logements liée aux nouvelles maisons. Elle s'explique également par la baisse du nombre d'étudiants américains et asiatiques qui bénéficient chaque année de dérogations d'équivalences de niveau L3 ou L2.

7 % de résidents sont inscrits au niveau de la licence contre 11,4 % en 2019. Parallèlement, le pourcentage de résidents inscrits au niveau du doctorat reste stable, autour des 19 %, et pour 47,4 % d'entre eux, sont financés par un contrat doctoral (le contrat doctoral permet au doctorant de réaliser son travail de recherche en vue de la préparation de sa thèse au sein d'une unité de recherche, ainsi que d'attester d'une première expérience professionnelle durant trois années).



LES FILIÈRES SUIVIES ET LA RÉPARTITION DANS LES UNIVERSITÉS ET LES ÉCOLES

06

LES SCIENCES DOMINENT NETTEMENT LES AUTRES FILIÈRES

À la Cité internationale, les sciences dominent nettement les autres filières en nombre de résidents et en pourcentage, malgré une légère baisse enregistrée (de 44,6 % en 2019 à 43,3 % en 2020) et la stabilité du pourcentage de résidents inscrits en sciences médicales (8 %) :

- deux maisons d'écoles sont implantées sur le campus. Leurs formations sont regroupées autour des nouvelles technologies dans les domaines de l'ingénierie, de l'agro-alimentaire, des risques environnementaux et du développement durable ;
- des conventions de partenariat ont été signées avec des universités scientifiques, notamment avec Sorbonne Université (qui intègre l'université Pierre et Marie Curie), ainsi qu'un grand nombre d'écoles d'ingénieur (comme Télécom Paris, l'école des Mines de Paris), des institutions de recherche telles que l'institut Pasteur et l'institut Curie et l'établissement public de santé l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

VOIR GRAPHIQUES 1 & 2 (page 19)

LES UNIVERSITÉS RESTENT ASSURÉMENT PRÉPONDERANTES

En France, 60 % de l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur le sont dans les universités. À la Cité internationale, les universités restent fortement représentées avec 47 % des résidents.

Entre 2019 et 2020, de grands ensembles universitaires ont été créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes principalement des universités et des écoles d'ingénieurs. L'université Paris Saclay a été créée en novembre 2019.

Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ses universités expérimentales, (*Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, note d'information du SIES (systèmes d'information et des études statistiques) - 2019*).

Sur l'ensemble des universités, Sorbonne université Sciences et Lettres regroupe 27,8 % des résidents de la Cité internationale inscrits en universités. Suivent l'université Panthéon Sorbonne (18,5 %), l'Université Paris-Saclay (16,9 %) puis l'Université de Paris (16,2 %). Dans ce nouveau périmètre, les autres universités passent sous les 4 % (*cf. graphique p.19*).

Au périmètre antérieur à celui de 2020, la part des résidents inscrits en universités est en hausse, passant à 42,6 % à la rentrée 2020 contre 40,1 % à celle de 2019. Quel que soit le périmètre choisi, le nombre de résidents de la Cité universitaire inscrit à l'université augmente conformément à la tendance nationale et internationale.

Les effectifs diminuent dans les écoles d'ingénieurs puisqu'un grand nombre d'entre elles sont intégrées aux universités : écoles d'ingénieurs universitaires. Les étudiants suivant des études d'ingénierie augmentent malgré le nouveau périmètre. Les effectifs dans les écoles de commerce, de gestion progressent (+1,1 %) par rapport à 2018-2019.

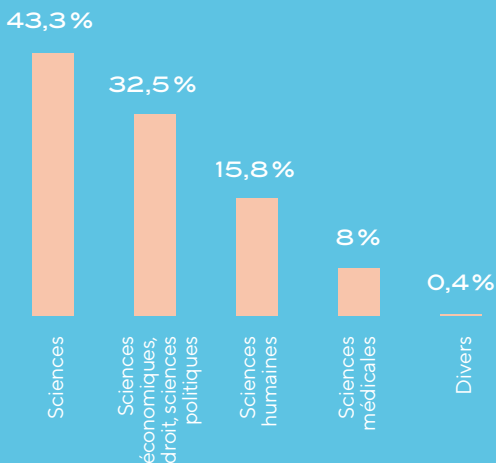
VOIR -GRAPHIQUES 3 & 4 (page 19)



FOCUS NATIONAL

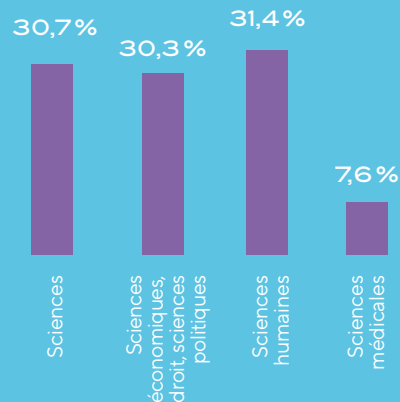
1 RÉPARTITION DES RÉSIDENTS PAR FILIÈRE À LA CITÉ INTERNATIONALE

Source : CIUP/Service des admissions



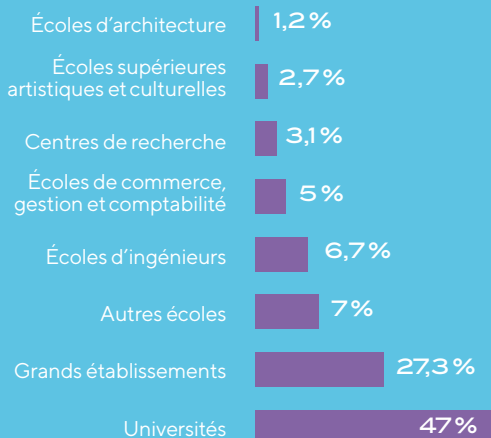
2 RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR FILIÈRE EN FRANCE

Source : Campus France, les chiffres clés – Mars 2019



3 RÉPARTITION DES RÉSIDENTS PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Source : CIUP/Service des admissions



4 TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS D'INSCRIPTION : 3 705 (67,5 %) DES RÉSIDENTS

Source : CIUP/Service des admissions

716

Sorbonne Université
Sciences et Lettres (13 %)

483

École nationale
supérieure d'arts
et métiers (8,8 %)

476

Université Panthéon
Sorbonne (8,7 %)

451

Institut d'études
politiques -Sciences Po
(8,2 %)

436

Université Paris-Sud
(7,9 %)

417

Université de Paris (7,6 %)

409

Paris Sciences et Lettres
(7,5 %)

137

Télécom Paris (2,5 %)

95

Université Sorbonne
Nouvelle (1,7 %)

85

Université Panthéon Assas
(1,5 %)



UNE FORTE REPRÉSENTATION DES UNIVERSITÉS PARISIENNES

Les universités parisiennes sont les plus représentées en nombre de résidents inscrits en universités. Ceci s'explique par la volonté des résidents d'être proches géographiquement de leur lieu d'enseignement et des autres étudiants internationaux.

Parmi les regroupements d'établissements, que compte la Région Île-de-France, Sorbonne Paris Cité (29,4%), l'Association Sorbonne Université (17,9 %) et Paris Sciences et Lettres (16,4%) sont les plus représentées.

LES REGROUPEMENTS D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS

Les universités et les établissements d'enseignement supérieur sont engagés depuis plusieurs années dans divers types de collaborations et de regroupements.

La création des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, puis la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche adoptée en juillet 2013 transfère les compétences des PRES

aux COMUE, « communauté d'universités et d'établissements ».

Les nouveaux périmètres de grands ensembles universitaires ont été créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes principalement des universités et des écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures, des écoles d'architecture entre autres.

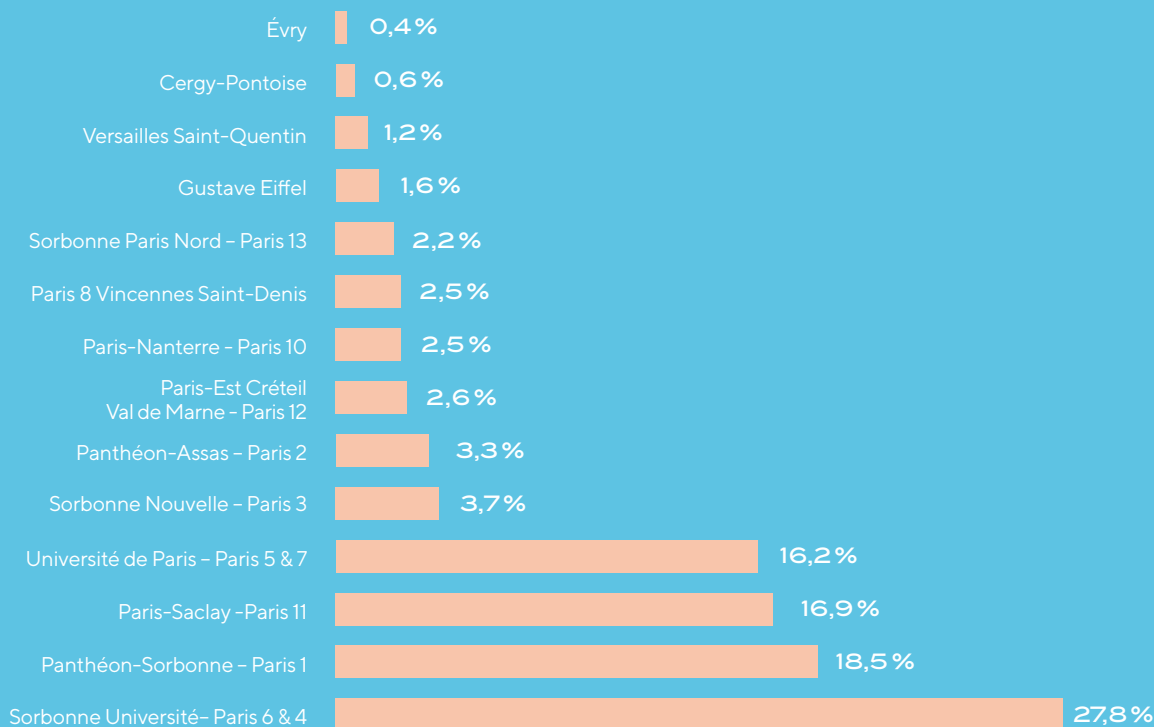
L'enjeu est de dépasser les frontières entre les universités, mais aussi entre organismes de recherche et écoles et de mettre fin à l'émiettement territorial de la carte universitaire et de la recherche. C'est un outil de mutualisation d'activités et de moyens d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au niveau d'un territoire afin de renforcer leur attractivité au niveau international.

Certaines « COMUE » ont été dissoutes en décembre 2019 comme celles de Sorbonne Paris Cité, de l'Université de Paris Saclay. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et de Sorbonne Universités évolue vers une association, l'association « Sorbonne Université ». Ces nouveaux regroupements d'établissements varient en fonction des fusions d'universités avec d'autres établissements de recherche, d'école d'ingénieurs, d'art et d'architecture.

RÉPARTITION DES RÉSIDENTS INSCRITS DANS LES UNIVERSITÉS FRANCILIENNES

(part des résidents de chaque université sur l'ensemble des universités)

Source : CIUP/Service des admissions



RÉPARTITION DES RÉSIDENTS PAR REGROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS

Source : CIUP/Service des admissions

2020 (57,1% des résidents de la Cité internationale)

- Hesam université : **10,7%** (reste une COMUE)
- Alliance Sorbonne-Paris-Cité : **10,2%** (après dissolution le 31/12/2019 de la COMUE devient l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité)
- Université Paris Saclay : **10,1%** (COMUE dissoute en novembre 2019, l'université Paris-Saclay succède à l'université Paris-Sud en janvier 2020)
- Université de Paris : **7,6%**
- Université de recherche Paris sciences et Lettres : **8,2%** (Une originalité de ce regroupement est qu'aucun de ses membres n'a le statut d'université)
- Communauté Paris-Est Sud : **6,4%** (COMUE expérimentale au 1^{er} décembre 2020)
- Université Paris Lumières : **2,8%** (reste une COMUE)
- CY Alliance : **1%** (la « COMUE Paris-Seine » devient CY alliance fin décembre 2019)



LES RESSOURCES DES RÉSIDENTS

07

La principale source de financement des résidents de la Cité internationale est l'aide familiale pour 39,3 % d'entre eux (38,9 % en 2019). La participation de la famille est généralement complétée par d'autres sources de financement et pour 17,3 % d'entre eux : bourses, emprunt, activité rémunérée, etc.

Avec la crise sanitaire, le pourcentage des résidents ayant une activité rémunérée a baissé. Nous entendons, par les principales activités rémunérées, des emplois étudiants, les stages en entreprises dans le cadre des formations diplômantes au niveau master (qui ont été décalées entre trois et six mois suite au premier confinement de mars et avril 2020), les stages des internes dans les hôpitaux, les salaires des chercheurs.

Un nombre conséquent d'étudiants ont perdu leur emploi, fragilisant leur situation financière. La Cité internationale a mis en place des aides (attribution de fonds d'urgence, soutien psychologique renforcé, distribution alimentaire

et en collaboration avec le CROUS, baisse du tarif du repas, à 1 euro).

Le nombre d'étudiants à la Cité internationale bénéficiant d'une bourse a également diminué, de 38,2 % en 2019 il passe à 34 % en 2020 soit 32,3 % de la population résidente alors qu'il était 35,5 % en 2019. *Les chiffres de 2020, sont biaisés par des informations mal définies, regroupées dans « autres » : 7,3 % en 2020 contre 4,9 % en 2019.*

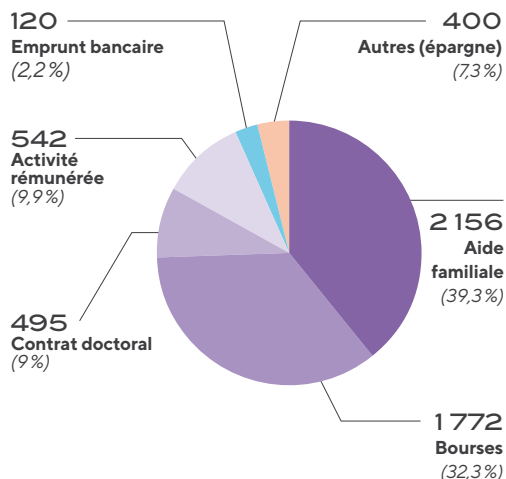
En France, avant la crise sanitaire, 78 % des étudiants indiquent recevoir une aide financière de leur famille. Ce soutien représente 60 % à 100 % de leur revenu mensuel. Aussi, près d'un étudiant sur deux déclarait travailler pendant ses études (46 %).

Les aides publiques telles que les bourses et les aides au logement représentent en moyenne 47 % du revenu mensuel des étudiants.

Source : Observatoire national de la vie étudiante - n°40, novembre 2019

PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT DES RÉSIDENTS (EN NOMBRE DE RÉSIDENTS)

Source : CIUP/Service des admissions



LES BOURSES DE LA CITÉ INTERNATIONALE

La Cité internationale universitaire de Paris a développé un programme de bourses dédié aux étudiants résidents, grâce au mécénat de grandes entreprises ou de particuliers. Ce format des « bourses de la Cité internationale » est inédit et complémentaire des autres bourses auxquelles peuvent prétendre les étudiants français ou en mobilité internationale. La 11^e édition du programme sera lancée à nouveau en 2021. Les « Bourses de la Cité internationale » ont vocation à prendre en charge le logement des étudiants résidents, leur permettant de mieux s'investir dans leurs études et la vie résidente de la Cité internationale.

En 2020, 95 bourses ont été attribuées aux étudiants résidents permettant de prendre en charge l'intégralité de leurs frais de redevance sur 10 mois. Le Jury de mécènes et directeurs de maisons qui a étudié les 254 dossiers de candidatures a pris en compte l'excellence du parcours universitaire et la situation financière difficile du candidat pour sélectionner les 95 lauréats.

LES BOURSES ATTRIBUÉES AUX ÉTUDIANTS RÉSIDENTS

Source : CIUP/Service des admissions

PROGRAMMES EUROPÉENS		250 soit 14,1 %
ERASMUS +		250
BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (BGF)		919 soit 51,9 %
AUF (Agence Universitaire de la Francophonie)		2
BGF (Bourse du Gouvernement Français)		37
CAMPUS France (Ministère des Affaires étrangères)		261
CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)		9
CROUS		521
Grandes Écoles		60
Conseil régional d'Île-de-France		10
INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale)		1
INSTITUT CURIE		6
INSTITUT PASTEUR		12
BOURSES D'UN GOUVERNEMENT NATIONAL (BGN) :		405 soit 22,8 %
BGN		284
CAPES et CNPQ (Bourses brésiliennes)		32
CEDIES (Bourse du gouvernement luxembourgeois)		43
CONACYT (Bourse du gouvernement mexicain)		34
DAAD (Bourse du gouvernement allemand)		12
AUTRES ORGANISMES BOURSIERS :		198 soit 11,2 %
TOTAL		1 772



LES LOGEMENTS À LA CITÉ INTERNATIONALE

08

QUELLES SONT LES OFFRES DE LOGEMENT ?

Plus de 30 % des étudiants en France déclarent habiter chez leurs parents. En Île-de-France, l'offre de logements pour les étudiants et les chercheurs varie selon les académies (Versailles, Créteil, Paris). L'offre spécifique est constituée principalement par les résidences CROUS, des résidences d'école, foyers et internats, des résidences étudiantes privées et par les logements de la Cité internationale universitaire de Paris.

Le campus Condorcet propose 538 logements depuis 2019 (répartis en deux résidences étudiantes) ainsi que la Maison des chercheurs de 88 logements (ouverte en décembre 2019). Le campus du plateau de Saclay, toujours en pleine expansion, offre 8 000 (logements familiaux, sociaux et étudiants).

La capacité d'accueil de La Cité internationale a augmenté de 11,6 % en trois ans. À la rentrée 2020, elle offre 6 187 logements dans Paris, contre 5 545 à la rentrée 2017. Durant ces 3 années, 360 logements ont enrichi le parc de logements de la Cité avec l'ouverture de la Maison de la Corée, la Résidence Julie Victoire Daubié, la rénovation du second bâtiment de l'école nationale supérieure d'Arts et Métiers. Seule, la Fondation hellénique fermait pour rénovation à la rentrée 2019, sa réouverture étant prévue au 1^{er} mars 2021.

À la rentrée 2020, le pavillon Habib Bourguiba de la Maison de Tunisie ouvrait et au 1^{er} janvier 2021, celle de la Maison des étudiants de la Francophonie.

À l'horizon 2025, plus de 1 300 logements supplémentaires seront créés et des nouvelles maisons seront ouvertes : la Fondation de Chine, la rénovation de la Fondation Avicenne, la construction de la Maison de l'Égypte. Ainsi, la Cité internationale aura augmenté de 21 % sa capacité d'accueil.

Les logements proposés sont majoritairement des chambres individuelles équipées de douches et sanitaires. La typologie des hébergements proposés reste toutefois très variée, allant de la chambre double ou individuelle, au studio individuel ou pour couple et appartements de 2 à 5 pièces, pour accueillir des familles de chercheurs.

Les logements sont majoritairement attribués à des contingents nationaux et des partenaires.

Chaque maison représentant un pays admet en priorité ses ressortissants.

En 2020, 48,8 % des logements ouverts sont ainsi réservés à des contingents nationaux, soit une hausse de 1,6 % due à l'ouverture de pavillon Habib Bourguiba de la Maison de Tunisie.

11,7 % sont attribués aux contingents des « maisons d'écoles » (AgroParisTech et Arts et Métiers) et 2,7 % à des boursiers du CROUS.

Les logements restants, soit 36,8 % du parc de logements ouverts, sont mis à la disposition des candidats originaires de pays n'ayant pas encore de maison représentée ou des partenaires de la Cité internationale.

[VOIR GRAPHIQUE 1 \(page 25\)](#)

DES COÛTS DE LOGEMENT INFÉRIEURS À LA MOYENNE PARISIENNE

À la Cité internationale, les tarifs des logements varient selon la durée de séjour (plus de 6 mois ou moins de 6 mois) et selon l'âge du résident (30 ans et plus ou moins de 30 ans).

La redevance moyenne pratiquée dans les maisons est de 581 euros. Elle inclut la mise à disposition d'un logement meublé, l'ensemble des charges et des services (eau, électricité, chauffage, assurance locative et connexion internet) mais aussi des prestations de ménage et de sécurité.

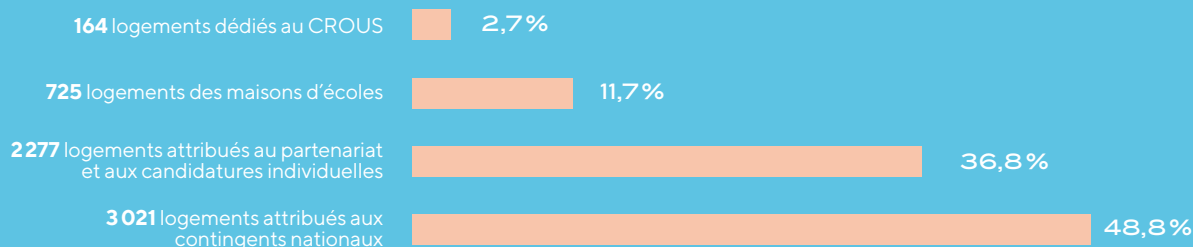
Les résidents ne sont pas soumis au paiement des impôts locaux.

Ces coûts restent inférieurs à la moyenne parisienne. L'UNEF estime que le coût mensuel moyen du logement à Paris est de 873 € pour l'année 2020 contre 830 € pour l'année 2018. À ces loyers s'ajoutent les frais d'assurance, les charges d'eau, de chauffage, d'électricité, d'abonnement Internet, les impôts locaux et parfois les commissions d'agence et frais d'ameublement ; le loyer représente plus de 67 % à 70 % du budget mensuel des étudiants.

VOIR GRAPHIQUES 2 & 3 (pages 25 et 26)

1 LES LOGEMENTS DE LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Source : CIUP/Service des admissions



2 LE COÛT DU LOGEMENT ÉTUDIANT À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Source : CIUP/Service des admissions

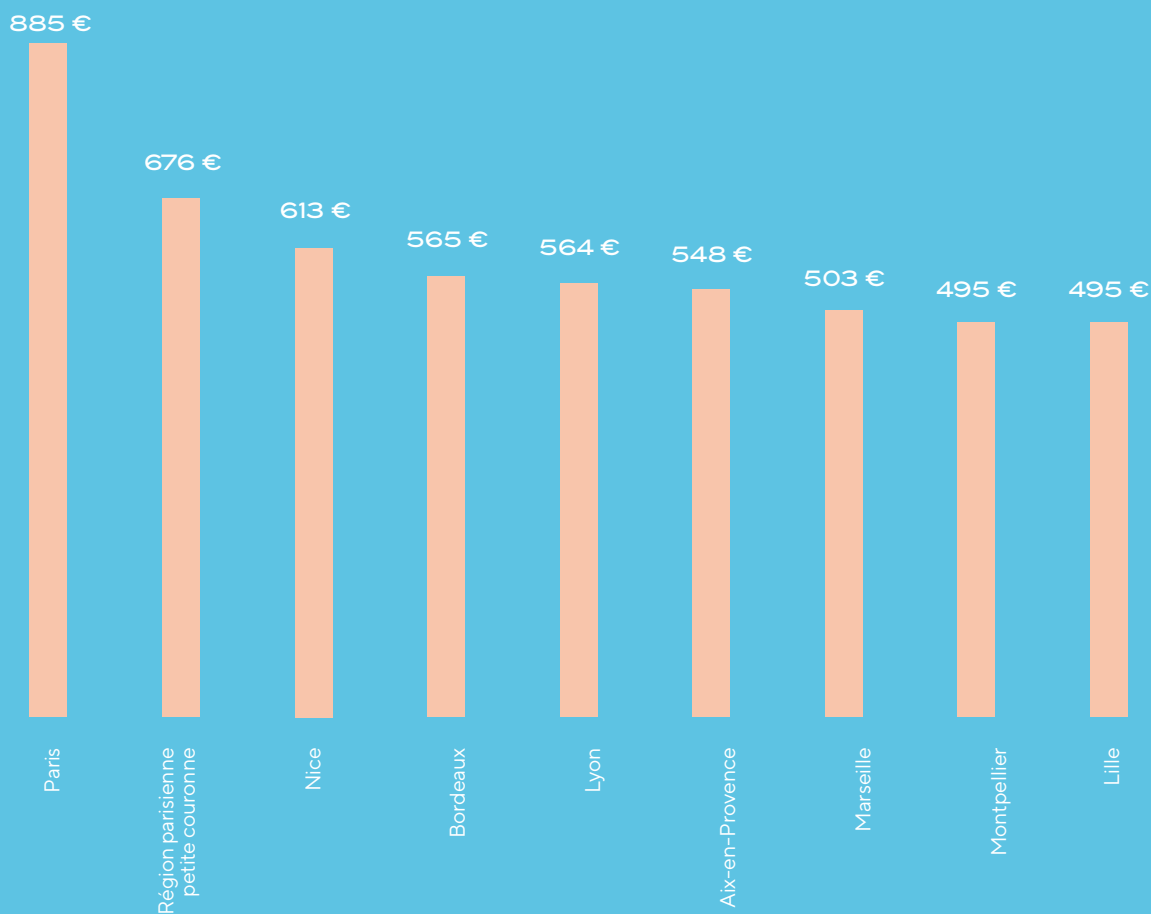
PUBLIC	TYPES DE LOGEMENT	REDEVANCES
Étudiants	Chambres « standard » (douche et WC à l'étage)	de 425 € à 520 €
	Chambres « confort » (douche et WC inclus)	de 470 € à 581 €
Chercheurs	Studios individuels	de 790 € à 868 €
	Studios pour couple	de 875 € à 969 €



FOCUS NATIONAL

3 LE COÛT MOYEN DU LOGEMENT ÉTUDIANT EN FRANCE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Source : Dossier de presse, enquête sur le coût de la vie étudiante 2020 de l'UNEF



→ Consultez les annexes sur www.ciup.fr

